

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« Arbre extra-ordinaire » à La Baussaine

Article 1 : Objet

La Mairie de La Baussaine organise un concours photo sur le thème « Arbre extra-ordinaire ».

L'objectif est d'exprimer une vision personnelle et originale du village et en particulier de ses arbres.

Les photos devront être remises au plus tard le samedi 24 octobre 2026 à 19h.

L'exposition des photos primées et la remise des prix se fera à 19h le samedi 31 octobre salle du conseil lors de la journée « Halloween ». Les photos seront ensuite exposées à la bibliothèque communale.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, excepté les membres du jury et les professionnels de la photo. Chaque participant pourra présenter jusqu'à 3 photos au maximum. Ces photos devront obligatoirement être prises sur le territoire de la commune. Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photos dont il est l'auteur.

Article 3 : Modalités de participation

Les photos seront acceptées uniquement en format numérique, JPEG ou PDF, dans leur résolution d'origine, en couleur ou en noir et blanc, accompagnées du nom, prénom, adresse, âge, de l'auteur de la photo et la mention « reproduction libre ». Chaque photo doit également être accompagnée d'un **titre**.

Le dépôt des photos se fera au plus tard le samedi 24 octobre par mail :

marie.pourret@labaussaine.fr

Article 4 : Sélection et remise des prix

La sélection finale sera établie par un jury composé d'élus. Les photos seront visionnées de manière anonyme.

Le concours photo comporte 4 prix : un pour la catégorie « adultes », un pour la catégorie « jeunes », un pour la catégorie « enfants » et un « coup de cœur du jury ».